

**Offres Connect FTTH et Connect Plus FTTH****Récapitulatif contractuel**

Date : Juin 2024

**Société Réunionnaise du Radiotéléphone (SRR),**

21 rue Pierre Aubert, CS 62001

97743 – Saint-Denis CEDEX 9

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>1</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

**Services et équipements**

**Les offres Connect FTTH et Connect Plus FTTH** sont réservés aux clients Professionnels et/ou Entreprises contractant pour les besoins directs de leur activité professionnelle principale de nature commerciale, ou industrielle, ou artisanale ou libérale, domiciliés à La Réunion.


Ils permettent au Client d'accéder à :

- Un débit Internet
- Un pare feu Fortinet,
- Une IP publique fixe,
- Une Supervision, et
- Un secours mobile 4G/5G.

**Débits du service internet et voies de recours****Débits de service internet**

Débit internet théorique disponible	Connect FTTH	Connect Plus FTTH
Débit descendant	Jusqu'à 40 Mbits/s	Jusqu'à 200 Mbits/s
Débit montant	Jusqu'à 40 Mbits/s	Jusqu'à 100 Mbits/s

**Voies de recours**

- **Le Service Client** est disponible par téléphone au  (appel et service gratuit) ou à l'adresse suivante : SFR Service Client - 21 Rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 St Denis Cedex 9,

**Prix**

Prix Hors Taxes	Connect FTTH	Connect Plus FTTH
	99€/mois	199€/mois

**Détails des autres tarifs disponibles dans les Conditions Spécifiques. Détails auprès de votre commercial.**

**Durée, renouvellement et résiliation****Durée d'engagement et renouvellement :**

<sup>1</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Les offres sont souscrites pour une durée indéterminée avec une durée initiale d'engagement de 12 ou 24 mois.

### **Résiliation**

Le Client peut résilier à tout moment avec un préavis d'un mois en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client de son département (voir adresse ci-dessus). En cas de résiliation durant la période d'engagement, le Client devra régler les sommes restantes dues.

La résiliation des options n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement principal, a contrario la résiliation de l'abonnement entraîne la résiliation des options.